

## Conseil Municipal du 5 Avril 2022 Procès-verbal

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 30 Mars 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 22

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX  
Le 5 Avril à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
S'est réuni à la du conseil en séance  
Ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Philippe CHARPENTIER Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Fabrice DESCHAMPS, Annie DARAUULT, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Emmanuelle LEROUX, Milène LEPROUST, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT, Olivier RODAIS, Chloé ROGARD, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Didier DREUX donne pouvoir à Chloé ROGARD, Léa GUYON donne pouvoir à Stéphane FOUQUET, Mélanie MACE donne pouvoir à Christiane COULON, Emilie PERDEREAU donne pouvoir à Laurent MAILLARD.

Absents non représentés :

Gaëtan RENAULT est désigné secrétaire de séance.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour et demande l'ajout d'un point : « Enfouissement de réseaux route de Connerré ». L'ajout à l'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Anthony TRIFAUT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédent. Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### Remplacement Conseiller municipal et communautaire

Anthony TRIFAUT rappelle que Monsieur Philippe PLEICIS a fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal et, par conséquent de conseiller communautaire par courrier en date du 7 Février 2022. Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (L. 273-10 du code électoral).

Monsieur Claude PARIS a été informé de sa nomination au poste de conseiller municipal et communautaire par courrier en date du 14 février 2022. Monsieur Claude PARIS a présenté sa démission en date du 04 mars 2022 par courrier déposé directement en mairie.

Monsieur Jérémy HERAULT a été informé de sa nomination au poste de conseiller municipal et communautaire par courrier en date du 07 mars 2022.

Anthony TRIFAUT précise qu'à réception de la convocation au conseil municipal, Monsieur Jérémy HERAULT a fait part de sa démission. Monsieur Stéphane GEORGET, venant immédiatement après sur la liste, a été, par conséquent, avisé. Anthony TRIFAUT précise par ailleurs, qu'il n'y a

pas de négociation possible, le poste vacant étant celui d'un conseiller municipal-conseiller communautaire, son remplaçant devra exercer ces mêmes missions. Toutefois, il indique que la nomination dans les commissions municipales pourra se faire lorsque le conseil municipal sera au complet.

### Désignation d'un représentant au SIAEP de Montfort-le-Gesnois

Anthony TRIFAUT rappelle qu'en date du 18 juin 2020, et en application des statuts du syndicat SIAEP, le conseil municipal s'est prononcé sur la désignation 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Montfort-le-Gesnois.

Au regard des démissions de Gilles LEDOUX et de Philippe PLECIS, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Olivier RODAIS, titulaire, propose que Christiane COULON, suppléante, passe titulaire à sa place.

Philippe COUDRAY propose sa candidature en tant que titulaire

Annick CHARTRAIN propose sa candidature en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants (un poste de suppléant n'est pas pourvu faute de candidat) :

Anthony TRIFAUT	Titulaire
Christian MAUCOURT	Titulaire
Christiane COULON	Titulaire
Yvette BULOUP	Titulaire
Philippe COUDRAY	Titulaire
Laurent MAILLARD	Suppléant
Olivier RODAIS	Suppléant
Annie DARAULT	Suppléant
Annick CHARTRAIN	Suppléant
	Suppléant

### Désignation d'un représentant pour siéger au comité de projet et comité local « Petites villes de demain »

Dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », 2 groupes de travail ont été mis en place à savoir :

- 1 comité de Projet
- 1 comité de pilotage

Suite à la démission de Gilles LEDOUX, il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un membre dans chacun de ces groupes de travail.

Didier DREUX propose sa candidature pour siéger au comité de projet. Aucune autre candidature n'est proposée pour le comité de pilotage. Les comités sont composés comme suit :

Comité de Projet :

Anthony TRIFAUT
Vanessa MONDIN
Laurent MAILLARD
Didier DREUX

Comité de Pilotage :

Anthony TRIFAUT
Yvette BULOUP
Jonathan REYT
Laurent MAILLARD
Didier DREUX
Christian MAUCOURT

### Budget Assainissement : Approbation du compte de gestion 2021

Anthony TRIFAUT rappelle que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame Martine BOSSION-CHOQUET, Trésorier en poste à Saint Calais.

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que le compte de gestion Assainissement dressé par le Trésorier est conforme au compte administratif.

Il est demandé d'approuver ledit compte de gestion pour le budget assainissement.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2021

Anthony TRIFAUT rappelle que le compte administratif est tenu par l'ordonnateur. Il représente les dépenses et les recettes réalisées sur un exercice.

Le compte administratif du budget assainissement, pour l'exercice 2021, fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'Exécution
Réalizations de l'exerce	Section d'exploitation	120 243.16 €	138 882.23 €	18 639.07 €
	Section d'investissement	698 515.81 €	635 284.26 €	-63 231.55 €
Report de l'exercice n-1	Report en Section d'exploitation		66 122.66 €	
	Report en Section d'investissement		415 361.19 €	
Total (réalisations+report)		818 758.97 €	1 255 650.34 €	436 891.37 €
Reste à Réaliser	Section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	
	Section d'investissement	27 614.56 €	60 637.50 €	
Résultat Cumulé	Section d'exploitation	120 243.16 €	205 004.89 €	84 761.73 €
	Section d'investissement	726 130.37 €	1 111 282.95 €	385 152.58 €
	Total Cumulé	846 373.53 €	1 316 287.84 €	469 914.31 €

Anthony TRIFAUT quitte la salle. Yvette BULOUP assure la présidence de la séance.

Il est demandé d'approuver ledit compte administratif pour le budget assainissement  
Yvette BULOUP fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité (1 non-participation)**

Anthony TRIFAUT revient en salle.

**Budget Assainissement : Affectations des résultats 2021**

Anthony TRIFAUT rappelle que le résultat représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ce résultat doit être repris sur l'exercice suivant. Il doit obligatoirement couvrir le déficit d'investissement quand il existe (ce n'est pas le cas pour le budget assainissement). L'affectation du résultat en investissement correspond à une recette pour cette section.

Les résultats 2021 pour le budget assainissement sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Section d'exploitation</b>	120 243.16 €	138 882.23 €	18 639.07 €
<b>Résultat Antérieur reporté</b>			66 122.66 €
<b>Résultat à affecter</b>			84 761.73 €

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>			352 129.64 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	33 022.94 €		
<b>Besoin de financement</b>			0.00 €

Il est demandé de voter le report des résultats de clôture dans les conditions suivantes :

R-002 – Résultat d'exploitation reporté : 84 761,73 €  
R-001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 352 129,64 €

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Budget Assainissement 2022**

Compte tenu du résultat reporté, Anthony TRIFAUT présente le budget assainissement.  
Il est demandé d'adopter au titre de l'exercice 2022, le budget assainissement primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'exploitation proposés</b>	184 761.73 €	100 000.00 €
<b>Restes à Réaliser</b>		
<b>Résultat d'exploitation reporté (002)</b>		84 761.73 €
<b>Total de la section d'exploitation</b>	184 761.73 €	184 761.73 €

	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'investissement proposés</b>	485 152.58 €	100 000.00 €
<b>Restes à Réaliser</b>	27 614.56 €	60 637.50 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)</b>		352 129.64 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	512 767.14 €	512 767.14 €

<b>Total du Budget</b>	697 528.87 €	697 528.87 €
------------------------	--------------	--------------

Fabrice DESCHAMPS demande pourquoi moins d'investissements sont prévus. Anthony TRIFAUT indique que le schéma directeur assainissement est en cours d'élaboration, et qu'il convient d'attendre sa finalisation pour projet les travaux nécessaires au respect de ses préconisations. La restitution du schéma directeur est prévu pour la fin du premier semestre 2022.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Approbation du compte de gestion 2021**

Anthony TRIFAUT rappelle l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame Martine BOSSION-CHOQUET, Trésorier en poste à Saint Calais.

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que le compte de gestion de la commune dressé par le Trésorier est conforme au compte administratif,

Il est demandé d'approuver ledit compte de gestion pour le budget général.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## Budget Général : Approbation du compte administratif 2021

Anthony TRIFAUT rappelle le compte administratif est tenu par l'ordonnateur. Il représente les dépenses et les recettes réalisées sur un exercice.

Le compte administratif du budget général pour l'exercice 2021, fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
<b>Réalisations de l'exerce</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	2 242 287.51 €	2 606 860.66 €
	<b>Section d'investissement</b>	1 403 967.18 €	1 716 476.80 €
<b>Report de l'exercice n-1</b>	<b>Report en Section de fonctionnement</b>	0.00 €	0.00 €
	<b>Report en Section d'investissement</b>	628 461.20 €	
<b>Total (réalisations+report)</b>		4 274 715.89 €	4 323 337.46 €
<b>Reste à Réaliser</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	0.00 €	0.00 €
	<b>Section d'investissement</b>	111 791.79 €	255 856.35 €
<b>Résultat Cumulé</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	2 242 287.51 €	2 606 860.66 €
	<b>Section d'investissement</b>	2 144 220.17 €	1 972 333.15 €
	<b>Total Cumulé</b>	4 386 507.68 €	4 579 193.81 €

Anthony TRIFAUT quitte la salle. Yvette BULOUP assure la présidence de la séance.

Il est demandé d'approuver ledit compte administratif pour le budget assainissement

Yvette BULOUP fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité (1 non participation)**

## Budget Général : Affectations des résultats 2021

Anthony TRIFAUT rappelle le résultat représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ce résultat doit être repris sur l'exercice suivant. Il doit obligatoirement couvrir le déficit d'investissement quand il existe (c'est le cas pour le budget général). L'affectation du résultat en investissement correspond à une recette pour cette section.

Les résultats 2021 pour le budget général sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Section de fonctionnement</b>	2 242 287.51 €	2 606 860.66 €	364 573.15 €
<b>Résultat Antérieur reporté</b>			0.00 €
<b>Résultat à affecter</b>			364 573.15 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>			-315 951.58 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>			144 064.56 €
<b>Besoin de financement</b>			-171 887.02 €

Il est demandé de voter le report des résultats de clôture dans les conditions suivantes :

R-002 - Résultat de fonctionnement reporté :	160 000,00 €
D-001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	315 951,58 €
1068 - Affectation du résultat :	204 573,15 €

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote des taxes locales**

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires en séance du conseil municipal du 8 mars, et tenant compte des réunions de la commission des finances en date du 28 février et 28 mars, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 5% afin de pouvoir faire face aux différentes baisses des dotations de l'Etat, de la communauté de communes et mener à bien le programme d'investissements

Aussi, il est proposé d'adopter les taux suivants :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Taxe foncière (bâti)	43.19
Taxe foncière (non bâti)	40.65

Olivier RODAIS demande quelle est l'augmentation des autres parts des taxes. Sans être opposé à cette augmentation, il précise qu'il convient peut-être d'être vigilant quant à l'impact sur les foyers montgesnois. Anthony TRIFAUT indique qu'il en était fait mention dans le rapport d'orientations budgétaires. L'impact pour le contribuable est d'environ 47€ à l'année. Il précise par ailleurs à titre d'exemple, que cette augmentation ne finance même pas la moitié d'un programme de travaux routiers. L'augmentation des taux est essentielle pour tenir les investissements projetés, et limité les baisses de dotation (DGF).

Fabrice DESCHAMPS demande quelle est la proportion entre les locataires et les propriétaires sur la commune. Le Plan Local de l'Habitat fait état d'une part de 60% de propriétaire.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Budget Général 2022**

Compte tenu du résultat reporté, Anthony TRIFAUT présente, le budget général suivant :

	Dépenses	Recettes
<b>Crédits de fonctionnement proposés</b>	2 640 914,00 €	2 480 914,00 €
<b>Restes à Réaliser</b>		
<b>Résultat de fonctionnement reporté (002)</b>		160 000,00 €
<b>Total de la section d'exploitation</b>	2 640 914,00 €	2 640 914,00 €

	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'investissement proposés</b>	2 887 708,16 €	3 059 595,18 €
<b>Restes à Réaliser</b>	111 791,79 €	255 856,35 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)</b>	315 951,58 €	
<b>Total de la section d'investissement</b>	3 315 451,53 €	3 315 451,53 €

<b>Total du Budget</b>	5 956 365,53 €	5 956 365,53 €
------------------------	----------------	----------------

Il est demandé d'approuver ledit budget général 2022.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

### Adopté à l'unanimité

#### Mise en place Autorisation de programme Salle Polyvalente

Anthony TRIFAUT indique que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est proposé de mettre en œuvre cette procédure pour l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire, selon les modalités suivantes :

Réhabilitation de la salle polyvalente	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
	450 000 €	20 000€	430 000 €

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

L'estimation de cette autorisation de programme s'est faite à ce jour uniquement sur la base d'un audit énergétique. Il conviendra d'ajuster le montant de l'autorisation de Programme en fonction du résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.



### Adopté à l'unanimité

#### Mise en place Autorisation de programme « Ecole Pauline KERGOMARD »

Anthony TRIFAUT indique que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est proposé de mettre en œuvre cette procédure pour l'opération de réhabilitation de l'école maternelle Pauline KERGOMARD afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire et des améliorations nécessaires dans le cadre du document unique, selon les modalités suivantes :

Réhabilitation de l'école maternelle Pauline KERGOMARD	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
	405 000 €	40 000€	200 000 €	165 000 €

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

L'estimation de cette autorisation de programme s'est faite à ce jour uniquement sur la base d'un audit énergétique. Il conviendra d'ajuster le montant de l'autorisation de Programme en fonction du résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

### Adopté à l'unanimité

#### Mise en place Autorisation de programme « Equipement Matériels de voirie et Services techniques »

Anthony TRIFAUT indique que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est proposé de mettre en œuvre cette procédure pour l'opération de matériels de voirie et Service technique dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail conformément au Document Unique, et de favoriser la mécanisation des pratiques, selon les modalités suivantes :

Equipement matériels de voirie et Service technique	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
	170 000 €	40 000€	90 000 €	40 000 €

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Mise en place Autorisation de programme « Aménagement Espace du Pont Romain en espace touristique et de loisirs »**

Anthony TRIFAUT indique que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est proposé de mettre en œuvre cette procédure pour l'opération d'aménagement de l'espace du Pont romain en espace touristique et de loisirs, selon les modalités suivantes :

Aménagement Espace du Pont Romain en espace touristique et de loisirs	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
	223 135 €	103 135 €	120 000 €

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Mise en place Autorisation de programme « réhabilitation réseau éclairage public »**

Anthony TRIFAUT indique que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est proposé de mettre en œuvre cette procédure pour l'opération de réhabilitation du réseau d'éclairage public, selon les modalités suivantes :

Réhabilitation réseau éclairage	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement	Crédits de paiement
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------	---------------------

public			2023	2024
	200 000 €	30 000€	85 000 €	85 000 €

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Montgesnoises**

Anthony TRIFAUT indique que la commune de Montfort-le-Gesnois, par l'attribution de subventions de fonctionnement, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions par la mise en place d'un règlement d'attribution. Le montant de la subvention de fonctionnement attribuée se fait au regard du respect de nombreux critères (Nombre d'adhérents, actions en faveur des jeunes, qualification de l'encadrement, actions en faveur du développement durable etc ...)

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité : délai, documents à remplir et à retourner. Après analyse des dossiers reçus, la commission des finances s'est réunie en date du 28 février 2022 et propose la répartition ci-après.

Les subventions annuelles de fonctionnement : ce sont des aides financières de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association dans les limites de son objet statutaire. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

Cette année, le Comité des Fêtes a repris ses activités avec un nouveau bureau et de ce fait, sollicite une subvention à hauteur de 2 000 € pour pallier aux frais de leurs diverses organisations prévues en 2022.

Pour l'année 2022, le montant total des subventions de fonctionnement aux associations s'élève à 27 208 euros.

Il est demandé de délibérer sur l'attribution de ces subventions présentées dans le tableau suivant :

NOM ASSOCIATION	Réserves financières	Prévisionnel	Aide à l'emploi	Total points	Montant avant analyse financière	Montant à minoré ou majoré	Montant subvention 2021	Montant proposé 2 022	Pourcentage de l'aide 2022
<b>Catégorie 1</b>									
Bad'in Montfort	8 882	19 756		2 115	2 115 €	105 €	2 901 €	2 220 €	11.23%
Cercle des nageurs de Sittellia									
ESMG	12 379	18 560		2 553	2 553 €	128 €	2 567 €	2 681 €	14.44%
JAMG	35 278	79 785	1 500	5 056	5 056 €	253 €	4 916 €	5 309 €	6.65%
Judo Club des brières	3 258	5 720	500	825	825 €	41 €	0 €	866 €	15.13%
Mob Club	13 380	34 140		542	542 €	27 €	0 €	569 €	1.65%
Montfort Sport Basket	9 953	18 000		2 011	2 011 €	100 €	0 €	2 111 €	11.72%
Montfort Tennis de Table	11 014	4 550	500	2 325	2 325 €	-116 €	2 159 €	2 209 €	48.54%
Shogun Dojo	7 091	3 513		204	204 €	-10 €	259 €	194 €	5.52%
Union cycliste	4 442	48 500		3 674	3 674 €	184 e	4 772 €	3 858 €	7.95%
<b>Catégorie 2</b>									
Jeu Ma Muse	1 185	1 400		573	573 €	28 €	605 €	601 €	42.92%
Art Scène	3 804	5 209	500	656.5	657 €	33 €	691 €	690 €	13.24%
Sur le Pas des artistes								0 €	
<b>Catégorie 3</b>									
UNC Gesnois	7 902	6 150		394	394 €	-20 €	0 €	374 €	6.08%
Les Petits Pieds							145 €	0 €	
<b>Catégorie 4</b>									
Détent'Danse	10 489	7 804	1 000	1 142	1 142 €	-57 €	1 252 €	1 085 €	13.90%
Gymnastique volontaire	4 045	4 466		186	186 e	9 €	271 €	195 €	4.36%
<b>Catégorie 5</b>									
Récréaction	21 974	21 536		890	890 €		926 €	890 €	4.13%
APPEL Ste Adelaïde	2 679	14 448		716	716 €		646 €	716 €	4.95%
<b>Catégorie 6</b>									
Comice agricole									
Fête des Vieux Métiers	38 695	27 700		420	420 e	-21 €	0 €	399 €	1.44%
Montfort Don du Sang	1 384	275		101	101 €	-5 €	85 €	96 €	34.90%
Graine de Citoyen Montgesnois	1 022	2 300		138	138 €	7 €	134 €	145 €	6.30%
<b>TOTAL</b>							<b>22 329 €</b>	<b>25 208 €</b>	
							<b>Montant 2021</b>	<b>Montant 2 022</b>	
<b>Hors Catégories</b>									
Comité des Fêtes							0 €	2 000 €	

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité (4 non participation)**

### Attribution de subventions aux écoles

Christiane COULON rappelle que chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de subvention attribuée aux écoles pour la réalisation de leur projet pédagogique.

Afin de permettre le financement de leurs actions, la commission finance qui s'est tenue le 28 Février 2022, propose d'accorder une subvention pour l'école maternelle de 1200 € et pour l'école élémentaire de 1 200 €.

Il est demandé de délibérer sur l'attribution de cette subvention.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## Attribution de subventions exceptionnelles

Anthony TRIFAUT présente les demandes suivantes :

### 1. L'union Cycliste Montgesnoise :

Par courrier du 15 janvier 2022, Jacky Delahaye, Président de l'Union Cycliste Montgesnoise, sollicite une aide suite à la perte financière de l'association due aux retraits de certains de leurs partenaires privés.

Un contrat avec 2 partenaires signé pour 3 ans en 2019 leur promettait une participation à hauteur de 3 500 € par an pour la première et 500 € par an pour la deuxième.

Ces deux sociétés ont littéralement interrompu leurs versements en 2020 et 2021, dus à la crise sanitaire. 2022 s'annonce sous les mêmes hospices.

La commission finance qui s'est tenue le 28 Février 2022, propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

### 2. Les JAMG :

Cette année, les JAMG ont adressé les demandes suivantes :

- Kévin LURON  
Conformément à la chartre signée le 6 septembre 2019, Kévin Luron se voit octroyer la somme de 7 000 €
- Lou-Anne DROUIN  
1ère en saut à la perche aux championnats de France Jeunes estival 2021  
1ère en saut à la perche au match international cadet  
8ème en saut à la perche CAF aux championnats de France en salle 2020  
Au vu de ses dépenses, la Commission de Finances propose de la subventionner à hauteur de 1 000 €
- Maëna DROUIN  
Discipline : 400 mètres haies  
1ère finale B de l'open de France 2021  
8ème finale du championnat de France ES 2021  
7ème finale A du championnat de France Elites  
La Commission de Finances propose de la subventionner à hauteur de 500 €.

Les JAMG ont également présenté une demande pour l'athlète Florence CORNUEL. Cette demande n'a pas été retenue par la commission finance dans la mesure où elle n'habite pas la commune.

### 3. Le comité des fêtes :

Pour le marché de Noël 2021, le comité des fêtes a procédé au paiement de la prestation du trompettiste à notre place pour la somme de 400 €. Par conséquent nous leur remboursons cette somme par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Il est demandé de délibérer sur l'attribution de ces subventions.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité (1 non participation)**

## Attribution d'une subvention d'aide à la création

Anthony TRIFAUT indique que l'association Kin-ball a été créée le 9 mai 2020 et entraîne des adultes et des enfants à la pratique du Kin-ball et participe à des compétitions. La création s'est faite au tout début de la crise sanitaire et par conséquent, leur activité n'a pas pu démarrer en 2020.

En 2021, le peu d'activités proposées (entraînements) n'a pas permis d'encaisser de licences entraînant à ce jour une situation financière avec un solde nul.

La Commission de Finances propose le versement de 350 € pour cette aide à la création.

Il est demandé de délibérer sur l'attribution de cette subvention.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Attribution de subventions aux associations extérieures**

Anthony TRIFAUT indique que la commune de Montfort-le-Gesnois soutient les associations extérieures à la commune sous les conditions suivantes :

- L'activité de l'association n'est pas présente sur la commune
- Des Montgesnois participent aux activités.

Le règlement d'attribution prévoit qu'une participation à hauteur de 10 euros par Montgesnois est attribuée.

La commission des finances réunie en date du 28 février 2022 propose d'attribuer :

- Une subvention de 40 euros pour le Tennis Club de Connerré
- Une subvention de 40 euros pour le RSC Roller de Connerré
- Une subvention de 210 euros pour le Tennis Club de Lombron

Il est demandé de délibérer sur l'attribution de ces subventions.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité (1 non participation)**

#### **Financement du RASED**

Christiane COULON rappelle que la commune de Bonnétable a la charge de solliciter les 14 communes du secteur d'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) pour son financement.

La vocation du RASED est de venir en aide et de soutenir, de manière personnalisée, les élèves en difficulté sur toutes ces communes. Le renouvellement de son matériel pédagogique est indispensable pour qu'il puisse mener à bien sa mission. Ce financement est calculé proportionnellement au nombre d'élèves scolarisées dans l'école de la commune.

Il est proposé, pour le financement 2022, une augmentation de la participation de la commune de 0,11 centimes par enfant, passant d'un montant de 3,59 € (tarif 2021) à 3,70 €. Le montant de la participation s'élèverait à 717,80 € (703,64 € en 2021).

Il est demandé de délibérer sur l'attribution de cette participation financière.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## **Demande de subvention au Département « DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE ET DU TOURISME POUR TOUS » – Projet itinéraires de randonnée**

Anthony TRIFAUT indique que dans le cadre du développement des itinéraires de randonnée et de VTT sur la commune de Montfort-le-Gesnois, le projet pourrait être éligible au dispositif « développement des filières de plein air et de pleine nature et du tourisme pour tous » du Conseil Départemental.

Par conséquent, il est demandé de bien vouloir autoriser M le Maire à :

- Solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 20 % du montant des travaux HT

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## **Enfouissement de réseaux route de Conneré**

Anthony TRIFAUT rappelle que par délibération en date du 07 septembre 2021 le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 455 000 € et pour le génie civil de télécommunication de 135 000 €.

Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût soit 136 500 € pour l'électricité.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût soit 135 000 € pour le génie civil de télécommunication.

Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :**

- ✓ Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- ✓ Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- ✓ Accepte de participer à 30% du coût des travaux soit 136 500 € pour l'électricité,
- ✓ Accepte de participer à 100% du coût des travaux soit 135 000 € pour le génie civil de télécommunication,
- ✓ Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- ✓ Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- ✓ le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

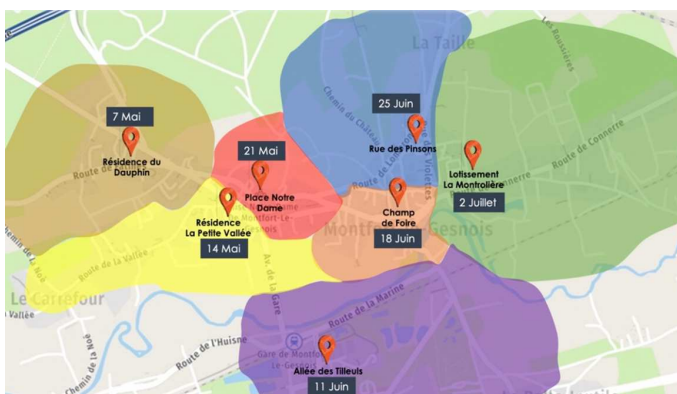
## **Informations Diverses**

**Réunion d'informations et d'échanges avec la population :**

Afin de pouvoir échanger avec la population autour des projets de la commune, il est proposé une réunion publique le vendredi 6 mai à 19h00 salle Paul RICHARD

### **Rencontres citoyennes :**

En plus des permanences mensuelles du Maire et des Adjoints, il est proposé de procéder à des rencontres citoyennes dans les différents secteurs de la commune aux dates suivantes :



- 7 Mai : Rdv Résidence le Dauphin
- 14 Mai : Rdv Résidence de la petite vallée
- 21 Mai : Rdv Place Notre Dame
- 11 Juin : Rdv Allée des tilleuls
- 18 Juin : Rdv Champ de foire
- 25 Juin : Rdv Rue des Pinsons
- 2 Juillet : Rdv Lotissement de la Montrolière

### **Solidarité Ukraine :**

La commune de Montfort-le-Gesnois, par l'intermédiaire du CCAS, participe aux différentes actions de solidarité relayées par l'AMF et le centre LARES sur notre territoire.

Une collecte a déjà été organisée sur la salle St Jean. Un appel aux dons sera effectué prochainement afin de venir en aide au Centre LARES qui accueille à ce jour 34 ukrainiens sur le site de l'hôtel social de BEILLE.

### **Exposition Terres de Jeux 2024**

En lien avec le Conseil Départemental, une exposition sur les Jeux Olympiques a été installée en Mairie. Celle-ci sera mise en place également dans les écoles prochainement et à la salle omnisports jusqu'au mois de juin.

Plusieurs animations sur la commune seront proposées avec les associations et la population prochainement. Des informations seront transmises en séance.

### **Informations Comice agricole 2023**

A l'issue de l'assemblée générale du comice agricole du canton de Savigné-l'Évêque, 2 communes se sont désistées pour l'organisation du comice agricole en 2023. Par conséquent l'avis du conseil municipal sera sollicité pour cette organisation dans notre commune.

### **Randonnée culturelle avec Pays du Perche Sarthois**

Le 26 mai prochain, une randonnée culturelle sera mise en place sur notre commune avec le concours du Pays du Perche Sarthois. Une information sera faite en séance.

- ✓ Signature des devis :



INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
ORAPI	Autolaveuse	3 069.11 €	3 682.93 €
SIGNARAMA	Sinalétique communale complémentaire	2 775.00 €	3 330.00 €
FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
AUDITAT	Diagnostic gaz, elec et performance énergétique du bâtiment de la poste	225.00 €	270.00 €
R-ELEC72	Remplacement gache porte d'entrée du cabinet médical	162.75 €	195.30 €
GROUPE BENARD	Réparation du four rational du restaurant scolaire (platine)	743.82 €	892.58 €
EDITIONS GRAND CERF	Fournitures scolaire école primaire		532.00 €
VITRES ET VERRE	Remplacement vitre brisée salle de motricité école maternelle	390.73 €	468.88 €
EDITIONS GRAND CERF	Fournitures scolaire école maternelle		140.00 €
SUPER U	Remplacement micro-onde du service technique	41.66 €	49.99 €
SOCIETE DES PRODUITS DE FRANCE	Antimousse pour trottoirs	199.56 €	239.47 €
EVADEA PRO	Terreau pour fleurissement	966.96 €	1 063.66 €
DOMAINE DE PESCHERAY	Entrtien annuel des haies		1 572.06 €
DR ORSAT	Expertise médicale agent		300.00 €
VEOLIA	Traitement des boues - station d'épuration	21 600.00 €	23 760.00 €
CPO	Fioul atelier		798.00 €
GROUPE BENARD	Réparation du four rational du restaurant scolaire (thermocouple)	173.35 €	208.02 €
CORBION	Fleurissement	2 934.82 €	3 228.30 €
CGED	Fournitures électriques	365.36 €	438.43 €
FONDATION DU PATRIMOINE	Adhésion 2022		160.00 €
ENGIE HOME SERVICES	Ballon d'eau chaude restaurant scolaire	887.60 €	1 065.12 €
THUARD	Livres bibliothèques	210.89 €	222.49 €
ESVIA	Remplacement barrières écoles suite dégradation	1 499.40 €	1 799.28 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Suivent les signatures,

<b>Noms</b>	<b>Emargement</b>
BULOUP Yvette	
CHARPENTIER Philippe	
CHARTRAIN Annick	
COUDRAY Philippe	
COULON Christiane	
DARAUULT Annie	
DESCHAMPS Fabrice	
DREUX Didier	Pouvoir à Chloé ROGARD
FOUCHER Marie-Line	
FOUQUET Stéphane	
GUYON Léa	
LEPROUST Milène	
LEROUX Emmanuelle	
MACE Mélanie	Pouvoir à Christiane COULON
MAILLARD Laurent	
MAUCOURT Christian	
PERDEREAU Emilie	Pouvoir à Laurent MAILLARD
RENAULT Gaëtan	
REYT Jonathan	
RODAIS Olivier	
ROGARD Chloé	
TRIFAUT Anthony	